

## LES MODALITES D'INSCRIPTION BAFA

Vous pouvez vous inscrire au BAFA si vous avez 17 ans le premier jour du stage. Vous avez 18 mois pour faire votre stage pratique et 30 mois pour terminer votre BAFA. Passé ce délai, il vous faudra une dérogation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour votre inscription au stage d'approfondissement B.A.F.A.

Avant de vous inscrire en stage, vous devez au préalable effectuer une inscription administrative sur le site [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd).

### Pièces À FOURNIR aux CEMEA pour votre dossier d'inscription

#### QUEL QUE SOIT LE STAGE

- ❑ **Votre fiche d'inscription** avec votre adresse permanente et non celle de vos études
- ❑ **1 photo d'identité** récente à coller sur la fiche d'inscription
- ❑ **3 timbres** au tarif en vigueur
- ❑ **Le règlement du stage ou un acompte minimum de 150 €** par chèque, par chèques vacances ou en espèces  
*OU une attestation de prise en charge* par l'employeur si cela est le cas
- ❑ Votre **n° d'inscription Jeunesse et Sport** à reporter sur la fiche d'inscription

#### STAGE D'APPROFONDISSEMENT :

- ❑ **1 photocopie recto verso de votre certificat de stage pratique BAFA** validé par la D.D.C.S (Direction Départementale) ou DRJSCS (Direction régionale) de votre lieu de stage.
- ❑ **Votre feuille cerfatisée de la C.N.A.F.** (*demande d'aide à la formation remise lors de votre stage de base et composée de trois coupons au verso représentant les trois étapes du BAFA ; ne concerne pas les personnes prises en charge par l'employeur*)

## Annulation

Les CEMEA Alsace peuvent être amenés à annuler une session si les conditions d'effectifs, d'installations ou d'encadrement ne permettent pas d'assurer la qualité de la formation. Les stagiaires seront prévenus dès notre décision d'annulation de stage.

## En cas de défection

Merci de nous prévenir le plus tôt possible.

Afin de couvrir les frais de dossier, des frais de défection seront retenus :

- 45 € si l'on prévient plus de 5 jours avant le stage.
- 150 € si l'on prévient moins de 5 jours avant le stage.
- 50 % sur le coût du stage si l'on ne prévient pas de son absence en stage.
- En cas de départ au cours du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de demande de report d'une inscription sur une autre session, nous n'effectuerons pas de retenue.

## Assurance

Une assurance a été prise par les CEMEA Alsace auprès de la MAIF pour l'ensemble des participants au stage.

## Convocation

Elle vous sera envoyée 15 jours avant le stage et vous précisera le lieu, les moyens d'accès, les horaires, le matériel à emporter ainsi que la liste des autres stagiaires pour un éventuel covoiturage.

## Transport

Le rendez-vous est fixé sur le lieu du stage. Le voyage aller et retour est toujours à la charge du stagiaire. Une liste des participants et un plan d'accès au lieu de stage sont joints à la convocation pour permettre d'éventuels regroupements.